

Calvados

## Semaine de 4 jours : dans quelle école ?

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | mardi 18 juillet 2017

492 mots



*116 écoles, sur les 408 que compte le Calvados, ont été autorisées à revenir à l'organisation des enseignements sur quatre jours. - Crédit Archives*

Finalement, 116 écoles sont concernées par la dérogation permettant d'organiser leurs enseignements sur quatre jours.

### Promesse de candidat

Comme le rappellent les services de l'Académie de Caen, cette réorganisation fait suite à l'élection présidentielle. **« Au cours de la campagne présidentielle, le président de la République a indiqué qu'il souhaitait redonner de la liberté dans l'organisation des rythmes scolaires. »**

L'idée est donc **« de donner aux acteurs de terrain davantage de souplesse dans l'organisation de la semaine scolaire »**, et d'apporter la réponse qui « collera » le mieux aux particularités de chaque commune, **« dans le souci constant de l'intérêt des enfants »**, souligne l'Académie.

### Décret et anticipation

Certaines communes n'ont pas attendu la parution du décret autorisant ces dérogations pour une semaine à quatre jours pour monter leur dossier de demande. Avant toute chose, la procédure exigeait une saisine conjointe des communes (ou EPCI) **« et d'une majorité de conseils d'école »**, précisent les services académiques. Cependant, même élaborée très en amont, leur requête n'a pas toujours été satisfaite : sur 55 communes et EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) candidats, au final, une vingtaine n'ont pas obtenu gain de cause. Seules 116 écoles ont été autorisées à revenir à la semaine de quatre jours. Ces demandes ont été examinées par une commission de validation, présidée par le DASEN (Directeur académique des services de l'Éducation nationale), et devaient remplir plusieurs critères, dont la compatibilité avec les réseaux de transport en commun.

### Étude d'impact

Le site de l'académie de Caen soulève la question de l'évaluation de ces organisations sur les apprentissages de l'enfant. **« Les études montrent que les effets de l'aménagement du temps scolaire - sur 4 jours ou 4,5 jours - sont négligeables, voire nuls, sur les résultats des élèves »**, révéleraient les premiers résultats, comme l'assurent les services. Cependant, cette étude d'impact, à travers **« une évaluation scientifique »** sera conduite durant l'année scolaire 2017-2018.

### Êtes-vous concernés ?

Si les trois quarts des parents d'élèves concernés ont été informés du changement avant la fin des cours, les dernières validations, décidées voici quelques jours, seront consultables prochainement sur le site Internet de l'académie de Caen.

Nathalie LECORNU-BAERT.